Image not found or type unknown

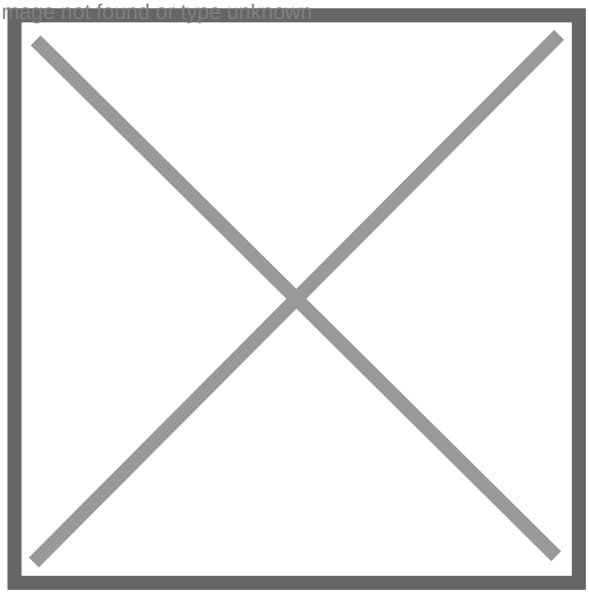

Annuler une demande de temps partiel pour création d'entreprise

Par **Dame Meriem**, le **15/09/2012** à **23:29**

Bonjour,

J'ai adressé début juillet une demande de temps partiel pour création d'entreprise à mon employeur (secteur privé). Le temps partiel (80% de temps de travail au lieu de 100% pour l'instant) devait prendre effet au 1er novembre 2012 pour un an.

Mais depuis quelques semaines, ma situation a évolué et Je souhaite revenir sur ma demande. En effet, j'envisage finalement de démissionner pour rapprochement conjugal au 1er décembre et j'aimerais que mes allocations chômage soient calculées sur 12 mois de temps de travail à 100%.

Comment dois-je procéder pour signaler à mon employeur que je ne souhaite plus bénéficier de ce temps partiel ?

Merci par avance pour votre réponse,

Cordialement,

Par **pat76**, le **19/09/2012** à **18:40**

Bonjour

Vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans lquelle vous lui indiquez que vous n'envisager plus de travailler à temps partiel mais de rester à plein temps et donc qu'il est inutile d'apporter une modification à votre contrat de travail initial. Votre employeur ne pourra pas refuser.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par contre n'oubliez pas que si vous démissionnez, vous aurez un préavis à effectuer.

Prévoyez cette période de préavis pour envoyer votre lettre de démission.

Le rapprochement conjugal, c'est parce que vous êtes marié?

Par **Dame Meriem**, le **20/09/2012** à **07:22**

Bonjour et merci pour votre réponse. Je vais donc procéder en 2 temps : d'abord annuler ma demande de temps partiel par courrier recommandé avec AR comme vous me le suggérez, puis, quelques jours plus tard, envoyer ma lettre de démission.

Le rapprochement conjugal est justifié par un Pacs et j'ai effectivement un préavis de 2 mois à respecter pour la démission...

Bien cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés